



MOVEMBER® INSTITUTE  
OF MEN'S HEALTH

equimundo

**YMMMC**

**YOUNG MEN AND MEDIA COLLECTIVE**

**POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT**

**Appel de déclarations d'intérêt**

## TABLE DES MATIÈRES

QUE TENTONS-NOUS D'ABORDER? .....	3
QU'EST-CE QUI EST OFFERT?.....	4
QU'EST-CE QUE LE COLLECTIF AXÉ SUR LES JEUNES HOMMES ET LES MÉDIAS? .....	4
OBJECTIF DE LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT DU CJHM .....	5
PUBLIC CIBLE ET DOMAINES PRIORITAIRES DU CJHM.....	6
ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT .....	7
DEUX ÉTAPES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT .....	8
DATES IMPORTANTES .....	10
COMMENT LES DEMANDES SERONT-ELLES SÉLECTIONNÉES? .....	10
Phase 1 – Déclaration d'intérêt.....	10
Phase 2 – Présentation détaillée du projet .....	11
ATTENTES DES ÉQUIPES NARRATIVES FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 .....	12
QUI SONT LES PARTENAIRES? .....	13
QUESTIONS .....	13
DÉFINITIONS.....	14
ANNEXE A - LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION.....	15

## QUE TENTONS-NOUS D'ABORDER?

Les jeunes hommes et les jeunes garçons sont de plus en plus engagés et influencés par les influenceurs qui traitent des hommes et de la masculinité et dont le contenu est axé sur les perceptions de ce que signifie être un homme. Bien que le contenu sur la masculinité ne soit pas *intrinsèquement* négatif, nous constatons une prolifération de contenu qui partage des idéaux normatifs sur ce qui rendra les jeunes hommes heureux – présentant des idéaux régressifs, malsains et inatteignables, et potentiellement nuisibles.

Ces dernières années, ces voix sont devenues plus répandues et accessibles aux jeunes hommes grâce à l'essor des médias sociaux. Parmi un plus large éventail de contenu sur le mode de vie et le divertissement, les données probantes<sup>1</sup> montrent que ces récits influencent les notions des jeunes hommes sur ce que signifie être un homme, augmentent leur propension à prendre des risques pour la santé et façonnent les attitudes envers les femmes. Cela pose une préoccupation croissante alors que les jeunes hommes passent plus de temps en ligne pendant leurs années cruciales de formation identitaire.

Grâce aux investissements initiaux de Movember, nous avons constaté un manque d'interventions visant à comprendre les répercussions des influenceurs qui traitent des hommes et de la masculinité et leur contenu, particulièrement du point de vue des jeunes hommes. Il existe également peu de données probantes sur ce qui permet efficacement de remettre en question ces discours restrictifs malsains.

Des messages en ligne qui font l'éloge de l'homme « perpétuellement riche et musclé » établissent des normes irréalistes – au sujet du corps d'un jeune homme ou de combien d'argent il devrait avoir – et lui disent souvent comment atteindre ces objectifs. Souvent, les stratégies recommandées par bon nombre de ces créateurs de contenu poussent des solutions qui sont des « solutions rapides » ou obligent les jeunes hommes à dépenser de l'argent pour des cours, des suppléments ou des jeux de hasard.

Lorsque les jeunes hommes intériorisent ces messages nocifs, cela peut avoir de graves conséquences négatives sur leur bien-être mental et physique. Par exemple, tenter d'avoir un « physique de dieu grec » peut entraîner des risques pour la santé en raison du recours aux stéroïdes, de l'activité physique démesurée, d'un régime alimentaire strict ou d'une alimentation déséquilibrée. Les pressions sur l'image corporelle, qu'il soit question de se sentir de trop petite taille ou pas assez musclé, peuvent nuire à l'estime et à l'image de soi et accroître l'anxiété ou la dépression; et, d'autre part, prendre des risques financiers pour « s'enrichir rapidement » peut entraîner des pressions sur la santé mentale.

Nous savons qu'il existe un réel potentiel permettant de remettre en question ou de faire évoluer l'idée omniprésente selon laquelle les jeunes hommes doivent être perpétuellement riches et musclés à tout prix. Les récits gagnent du pouvoir à la fois par leurs messagers et par leurs messages – en repensant les deux, nous pouvons changer la tournure du récit. Si le CJHM est en mesure de collaborer avec d'autres intervenants pour relever les types de contenu qui réfutent ou repensent véritablement cet idéal restrictif, nous pouvons commencer à bâtir un avenir où les jeunes hommes sont encouragés à adopter des définitions plus saines et plus authentiques de la

---

<sup>1</sup> Fisher, Rice et Seidler (2025). Young men's health in a digital world (La santé des jeunes hommes dans un monde numérique). Melbourne, Australie. Institut Movember pour la santé masculine

masculinité. L'initiative du CJHM offre une occasion opportune de mettre à l'essai, d'apprendre et d'approfondir notre compréhension de la façon dont les jeunes hommes interagissent avec, réagissent, adoptent, intériorisent ou remettent en question les messages auxquels ils sont exposés en ligne, en particulier en ce qui concerne l'image corporelle et la situation financière.

Pour en savoir plus sur la façon dont les jeunes hommes interagissent avec les influenceurs de la masculinité en ligne et sur les répercussions de ce contenu sur les jeunes hommes eux-mêmes et leur santé à grande échelle, veuillez consulter le document de Movember. [Young Men's Health in a Digital World report \(La santé des jeunes hommes dans un monde numérique, en anglais seulement\)](#) et le travail de recherche d'Equimundo, [Manosphere, Rewired \(La manosphère, reconfigurée, en anglais seulement\)](#).

## QU'EST-CE QUI EST OFFERT?

Movember et Equimundo s'associent pour investir un total de 1,67 M\$ CA dans le cadre de cette initiative. Selon la portée, la fourchette de financement disponible par marché est la suivante :

Australie	100 000 à 305 000 \$
Canada	90 000 à 275 000 \$
Royaume-Uni	50 000 à 150 000 £
États-Unis	60 000 à 190 000 \$

Nous cherchons à soutenir de 8 à 10 partenaires dans le cadre de cette initiative dans l'ensemble des marchés participants; toutefois, le nombre total de partenaires dépendra des montants individuels demandés.

Les projets doivent être conçus selon une **mise en œuvre dans un délai de 6 à 12 mois et seront évalués à la fin de cette période.**

## QU'EST-CE QUE LE COLLECTIF AXÉ SUR LES JEUNES HOMMES ET LES MÉDIAS?

**Le Collectif axé sur les jeunes hommes et les médias (CJHM)** est une nouvelle initiative ambitieuse conçue pour réunir des créateurs de contenu, des réalisateurs, des influenceurs, des plateformes médiatiques et des organismes qui rejoignent des hommes et des garçons en ligne dans un espace collaboratif. Le CJHM servira de carrefour pour l'expérimentation, l'apprentissage et le dialogue axés sur la remise en question et la refonte des récits dominants – et souvent nuisibles – de la masculinité qui persistent dans les environnements numériques.

L'objectif du CJHM est de bâtir un réseau diversifié et dynamique de partenaires afin d'offrir le financement nécessaire pour soutenir des idées audacieuses et nouvelles et des approches novatrices. Nous cherchons à aider les partenaires à produire et à distribuer du contenu convaincant qui s'adresse directement aux jeunes hommes. L'objectif est de réfuter les idéaux nuisibles – comme l'archétype de l'homme « perpétuellement riche et musclé » – et d'offrir une alternative qui propose des perspectives expansives sur ce que signifie être un homme.

En plus de produire du contenu, les demandeurs retenus devront participer activement et de façon significative au CJHM, contribuer à un processus d'apprentissage commun et contribuer à façonner la conversation dans son sens large en ligne et hors ligne.

Organisée conjointement par Movember et Equimundo, la possibilité de financement du CJHM fournira des investissements ciblés au moyen de subventions ou de services contractuels, tout en mettant sur pied un réseau d'apprentissage plus vaste. Le réseau d'apprentissage réunira des participants sélectionnés parmi un plus large éventail de partenaires qui souhaitent voir des changements dans ce domaine et qui apportent leur propre recherche et expertise à l'appui du travail des participants. Grâce à des initiatives de « mise à l'essai et d'apprentissage », les partenaires expérimenteront des approches de changement narratif en ligne, générant des perspectives sur les stratégies qui mobilisent efficacement les jeunes hommes et aident à faire évoluer les idées sur ce que signifie être un homme.

## OBJECTIF DE LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT DU CJHM

Les déclarations d'intérêt (DI) peuvent être soumises par des organismes ou des particuliers pour « mettre à l'essai » ou expérimenter des types de messages, de porte-paroles de ces messages et des stratégies pour déterminer ce qui fait passer avec succès les récits de masculinité sur Internet qui font la promotion d'une approche plus équilibrée qui favorisent la santé des jeunes hommes. À titre d'exemple, les initiatives pourraient aller du contenu créé par un influenceur visant à « rétablir l'équilibre » en réponse aux messages extrêmes sur les objectifs de mise en forme, à une ONG ou un groupe communautaire qui s'emploie à offrir des programmes intéressants sur le sujet aux jeunes hommes présents en ligne, à une agence ou à une société de production de contenu créatif afin de les habiliter à former des influenceurs et remodeler leur contenu.

La réussite implique de :

- générer et mettre à l'essai du contenu pour déterminer ce qui fonctionne en matière de messages ou de messagers efficaces pour atteindre et mobiliser les jeunes hommes en ligne et leur proposer une solution de rechange au récit selon lequel les hommes doivent être perpétuellement riches et musclés;
  - en particulier, il est question d'élaborer un contenu pertinent et percutant à l'intention des jeunes hommes afin de contrer le récit omniprésent de l'homme perpétuellement riche et musclé, et de mobiliser et obtenir du soutien pour élaborer des **récits alternatifs** qui s'adressent au public des jeunes hommes;
  - atteindre des niveaux élevés de portée et d'engagement parmi le public cible;
  - apprendre activement en tant que collectif ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas auprès de ce public, et approfondir la compréhension au sujet d'autres récits plus sains et viables que ceux faisant l'éloge de l'homme « perpétuellement riche et musclé »;
  - faire évoluer le contenu et les approches en fonction des leçons apprises au sein du Collectif, pour produire les meilleurs résultats;
- contribuer au réseau d'apprentissage du CJHM, y compris le partage des plans de projet, des perspectives et des résultats, et des interventions « éprouvées » pour obtenir des perspectives et des apprentissages collectifs;
- utiliser des preuves de réussite (et d'échec) pour améliorer l'apprentissage à l'échelle du secteur et le changement systématique à l'appui de la santé et du bien-être des jeunes hommes;
- renforcer la compréhension des récits changeants que les jeunes hommes visionnent en ligne et de leur influence sur leur santé;
- diffuser des interventions de changement narratif « éprouvées » pour générer des idées et des apprentissages collectifs.

## **PUBLIC CIBLE ET DOMAINES PRIORITAIRES DU CJHM**

Le principal public ou bénéficiaire de l'initiative du CJHM est l'engagement auprès de jeunes hommes âgés d'environ 16 à 25 ans dans quatre marchés mondiaux : l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Les demandes doivent porter sur au moins un des domaines prioritaires suivants :

### **1. Exploration narrative et évolution**

- Mettre à l'essai des messages et des cadres narratifs différents pour faire évoluer des récits en ligne qui insistent sur la croyance que les hommes doivent être perpétuellement riches et musclés.
- Explorer comment des types de contenu précis (p. ex., mèmes, courtes vidéos, influenceurs) influent sur l'adhésion et l'engagement des jeunes hommes à l'égard des solutions de rechange à ce récit de l'homme perpétuellement riche et musclé.

### **2. Messagers et canaux innovants**

- Mettre à l'essai de nouveaux messagers (p. ex., pairs, créateurs de contenu, personnalités publiques) pour présenter des récits détaillés dans le contenu en ligne sur ce que signifie être un homme.
- Mettre à l'essai la prestation et la mobilisation au moyen de canaux et de plateformes où les jeunes hommes participent déjà à l'engagement (p. ex., TikTok, Discord, YouTube, Twitch, Reddit).

### **3. Mobilisation/inclusion du public cible**

- Approfondir notre compréhension de la façon dont divers groupes de jeunes hommes et de garçons (c.-à-d. l'origine ethnique, la sexualité, l'identité, la religion, le statut socioéconomique) interagissent avec les récits en ligne dominants et différents, et quels en sont les résultats.

## **À QUI S'ADRESSE CETTE POSSIBILITÉ?**

Les organismes ou les personnes qui ont de l'expérience dans la conception conjointe avec de jeunes hommes et qui travaillent directement avec ceux qui produisent du contenu médiatique en ligne constituent des bénéficiaires de financement appropriés.

L'initiative du CJHM fera appel à ces intervenants :

- Éditeurs en ligne
- Concepteurs de jeux
- Plateformes en ligne
- Agences de contenu à portée sociale
- Influenceurs en ligne
- Établissements d'organismes œuvrant auprès des garçons et des jeunes hommes
- Organismes dirigés par des jeunes

## ADMISSIBILITÉ AU FINANCEMENT

Pour être admissibles, les demandeurs doivent :

1. être situés dans l'un ou l'autre des quatre marchés ciblés et y joindre des publics cibles, c'est-à-dire l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis (les demandeurs peuvent être des organismes intermédiaires qui travaillent avec des créateurs de contenu, des regroupements ou des personnes ayant la capacité de produire eux-mêmes du contenu);
2. avoir la capacité juridique et le pouvoir d'accepter des fonds et de conclure un accord avec Movember (si la demande est retenue). **Pour les demandeurs des aux États-Unis : pour recevoir une subvention, un demandeur doit détenir le statut 501(c)(3) et fournir sur demande un formulaire 990 ou une lettre de détermination de l'IRS. Les demandeurs établis aux États-Unis qui présentent une demande de prestation de services contractuels ne sont pas tenus de satisfaire aux exigences du paragraphe 501(c)(3);**
3. respecter l'approche d'évaluation globale de Movember et d'Equimundo, et respecter les mesures de réussite et les mesures de haut niveau établies;
4. s'engager à communiquer les apprentissages – réussites et échecs – avec l'ensemble du réseau d'apprentissage et avec la cohorte d'autres demandeurs retenus;
5. respecter les normes éthiques établies et démontrer des mesures de protection appropriées pour le travail auprès des jeunes (participants à la recherche, créateurs, publics);
6. fournir des mises à jour régulières sur les produits livrables, l'avancement du projet et les dépenses liées au financement;
7. respecter les lignes directrices relatives à la présentation de la demande.

**Aucun financement n'est disponible pour :**

1. les projets qui ne correspondent pas à l'intention et aux objectifs de la possibilité de financement du CJHM (énumérés ci-dessus);
2. les projets qui ne comprennent pas de volet de prestation en ligne;
3. les projets sans objectif d'apprentissage clair et qui ne sont pas axés sur l'évolution narrative ou axés sur les jeunes hommes en tant que bénéficiaires;
4. les demandes visant uniquement le financement d'une infrastructure;
5. les frais généraux et coûts indirects (frais généraux de l'institution) conformément aux pratiques de financement courantes de Movember (voir les lignes directrices en matière de présentation pour obtenir de plus amples renseignements sur les coûts admissibles ou non admissibles);
6. toute autre raison déterminée ou communiquée aux demandeurs par Movember et Equimundo.

## COMMENT PUIS-JE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU CJHM?

Les DI doivent être soumises en ligne avant la date limite à

<https://www.grantinterface.com/Home/Logon?urlkey=movember>. Les soumissions tardives ou les demandes soumises par tout autre moyen ne seront pas acceptées.

## Étapes :

1. Inscrivez-vous et créez un profil.
2. Fournissez les détails et les coordonnées de l'organisme et du chef de projet.
3. Indiquez le montant total du financement qui sera demandé. Un budget complet n'est pas exigé à la phase 1 de la DI.
4. Confirmez que vous avez lu et compris les lignes directrices et le fonctionnement de la DI, et que votre organisme ou vous-même et votre initiative répondent aux critères d'admissibilité.
5. Répondez à toutes les questions de la demande en ligne et soumettez la DI.

## DEUX ÉTAPES DU PROCESSUS DE FINANCEMENT

Le processus de financement se déroule en deux phases : Phase 1 – Déclaration d'intérêt (DI) et phase 2 – Présentation détaillée du projet (sur invitation seulement). Les exigences particulières sont énumérées ci-dessous :

### Phase 1 : Déclaration d'intérêt (DI)

Les déclarations d'intérêt comprendront **deux volets** :

1. une brève composante écrite; et
2. un lien vers une courte vidéo de deux minutes.

#### Composante écrite

- En 250 mots ou moins, énoncez l'objectif global du projet et la façon dont il s'harmonise avec l'objectif de cette initiative.

#### Soumission de vidéos

Préparez une vidéo de deux (2) minutes et ajoutez un lien à votre demande. Dans votre vidéo, veuillez répondre aux questions suivantes :

- Dites-nous qui vous êtes, y compris une description de votre expérience de travail dans le domaine.
- Déterminez votre public cible et les domaines prioritaires que vous comptez aborder.
- Expliquez comment l'idée de changement narratif que vous proposez bénéficiera directement au public cible.
- Décrivez comment vous envisagez de collaborer avec le réseau d'apprentissage du CJHM pendant et après la période de financement.

**Les déclarations d'intérêt doivent être soumises le 28 octobre 2025, 17 h (HAE)/21 h (TUC)/29 octobre 2025, 8 h (heure avancée de l'Est en Australie)**

### Phase 2 – Présentation détaillée du projet (sur invitation seulement)

Après l'examen de la phase 1 de la DI, les demandeurs invités à la phase 2 soumettront une présentation de projet détaillé comprenant un plan de travail et un budget. L'invitation à passer à la phase 2 sera déterminée par la force des déclarations d'intérêt par rapport aux critères d'évaluation, à l'entière discrétion de Movember. Des instructions complètes sur le contenu et le format seront fournies avec les invitations de la phase 2. Toutefois, pour faciliter la planification préalable, des exemples de questions auxquelles les demandeurs peuvent être invités à répondre sont présentés ci-dessous.

## Aperçu de la présentation

1. **Description du projet** – Comment voyez-vous que le récit faisant l'éloge de l'homme « perpétuellement riche et musclé à tout prix » est communiqué en ligne aux jeunes hommes, et comment proposez-vous d'élaborer un récit alternatif ou plus évolué? Selon vous, comment cela attire-t-il les jeunes hommes et répond-il à leurs besoins? Quels sont les messages, les messagers et les tactiques proposés à mettre à l'essai dans le contexte du domaine prioritaire traité? Cette section devrait indiquer la priorité à partir de la liste ci-dessus et être appuyée par des références à la documentation pertinente.
2. **Objectifs et incidence** – Déterminez les objectifs d'apprentissage de l'initiative et ce que vous prévoyez accomplir dans le cadre du processus d'évaluation et d'apprentissage.
3. **Plan d'essai et d'apprentissage** – Fournissez un plan de travail pour les activités prévues permettant de mener à bien le processus d'essai et d'apprentissage. Il doit inclure les échéanciers, les principaux jalons et les produits livrables/extrants.
4. **Mobilisation et recrutement** – Comment atteindrez-vous le public cible et communiquerez-vous avec eux?
5. **Collaboration** – Décrivez la relation avec les partenaires proposés, le cas échéant. Cela doit inclure les protocoles d'entente (PE) signés.

## Budget de la proposition complète

Fournissez un budget qui se situe dans la fourchette de financement disponible comme suit :

Australie	100 000 à 305 000 \$ AU
Canada	90 000 à 275 000 \$ CA
Royaume-Uni	50 000 à 150 000 £
États-Unis	60 000 à 190 000 \$ US

**Les présentations de projet détaillées doivent être présentées le 18 décembre 2025, 17 h (HAE)/22 h (TUC)/19 décembre 2025, 9 h (heure avancée de l'Est en Australie)**

Les budgets doivent comprendre des justifications détaillées relatives à l'exécution du projet. Les demandeurs doivent présenter une demande pour le financement requis plutôt que d'établir un budget en fonction des montants maximaux disponibles. Le budget des projets dont le financement a été recommandé fera l'objet d'un examen détaillé.

## Possibilité de renforcement des capacités

Pour appuyer l'élaboration de présentations qui sont fortement harmonisées avec les objectifs du CJHM, une séance d'information et une séance d'apprentissage facultative sur la stratégie et les tactiques de changement narratif seront offertes aux demandeurs de la phase 2 pendant la période d'élaboration de la présentation. La séance sera offerte virtuellement et permettra aux demandeurs de peaufiner leur argumentaire de projet détaillé avant la date limite de présentation. REMARQUE : La participation à la séance d'apprentissage est facultative et ne garantit pas le financement.

## DATES IMPORTANTES

Activité	Date
Publication de l'appel de déclarations d'intérêt (DI)	Le 30 septembre 2025
<b>Phase 1 - Déclaration d'intérêt</b>	
Date limite pour la DI	28 octobre 2025, 17 h (HAE)/21 h (TUC)/29 octobre 2025, 8 h (heure avancée de l'Est en Australie)
Évaluation et présélection des demandes	Du 29 octobre au 14 novembre 2025
Annonce des DI retenues à la phase 1	Du 17 au 19 novembre 2025
<b>Phase 2 - Présentation détaillée du projet</b>	
Période d'élaboration de la présentation	Du 20 novembre au 18 décembre 2025
Date limite de soumission des présentations	18 décembre 2025, 17 h (HAE)/22 h (TUC)/19 décembre 2025, 9 h (heure avancée de l'Est en Australie)
Période de fermeture des bureaux de Movember	Du 22 décembre 2025 au 3 janvier 2026
Évaluation des demandes complètes	De décembre 2025 à février 2026
Annonce des résultats de la phase 2	Semaine du 16 février 2026
Période de signature du contrat	De février à avril 2026 (environ)
Date de début des projets	Mai 2026 ou avant si tous les projets font l'objet d'un contrat.

## COMMENT LES DEMANDES SERONT-ELLES SÉLECTIONNÉES?

### Phase 1 - Déclaration d'intérêt

Les DI seront présélectionnées dans le cadre d'un processus mené par un comité convoqué expressément pour évaluer les propositions. Pour commencer, les demandeurs doivent satisfaire aux critères d'admissibilité pour procéder à l'examen de la DI.

L'évaluation de la DI sera fondée sur les critères suivants :

- Niveau d'expérience antérieure - (pondération de 20 %)**  
Le candidat possède une expérience antérieure pertinente dans le domaine.
- Harmonisation avec les objectifs de la possibilité de financement (but, population cible et diversité des publics, idée) - (pondération de 40 %)**  
La présentation démontre comment l'initiative proposée répond aux objectifs du CJHM.

3. **Qualité de la description du projet ou de l'idée – (pondération de 25 %)**

La présentation indique clairement la population cible et le domaine prioritaire et démontre comment l'idée de changement narratif proposée représente un avantage direct pour la population cible.

4. **Niveau de contribution au CJHM – (pondération de 15 %)**

La probabilité que les résultats contribuent à l'acquisition de nouvelles connaissances et que le chef d'équipe ou de projet contribue fortement aux objectifs généraux du réseau d'apprentissage.

## **Phase 2 – Présentation détaillée du projet**

Un comité de sélection composé d'experts en la matière (EM) qui n'ont aucun conflit d'intérêts avec les demandeurs sera chargé d'évaluer les présentations de projet détaillées.

Les présentations de projet détaillées seront examinées par le comité de sélection afin de déterminer quelles propositions de changement narratif devraient être recommandées aux fins de financement. Les présentations seront évaluées en fonction de l'harmonisation, des composantes techniques de la présentation, des contributions au CJHM et de la force de la présentation par rapport aux autres. Une description complète des critères d'examen des présentations et de la pondération attribuée sera fournie avec les invitations de la phase 2.

Pour assurer la responsabilisation financière et être admissibles au financement, les demandeurs doivent être en mesure de démontrer une solide situation financière. Par conséquent, les **demandeurs invités à la phase 2** devront fournir les documents financiers pertinents avec leur présentation, notamment :

- les états financiers sur deux ans (vérifiés par audit, le cas échéant);
- les plans de flux de trésorerie liés au projet à financer;
- une description de la structure de gouvernance organisationnelle (p. ex., rapport annuel, page Web, etc.);
- les documents d'enregistrement de l'entreprise;
- l'historique des déclarations de revenus auprès de l'ATO, de l'ARC, de HMRC ou de l'IRS (le cas échéant);
- les certificats et numéros d'enregistrement des taxes (y compris la TVA, la TPS et la TVH, le cas échéant);
- certificat d'exemption d'impôt ou preuve du statut d'exemption d'impôt prévu au paragraphe 501(c)(3) (pour les demandeurs établis aux États-Unis, le cas échéant);
- tout autre renseignement exigé par Movember.

De plus, les demandeurs doivent également inclure les renseignements suivants sur leur profil d'entreprise, y compris, sans s'y limiter :

- (i) des renseignements sur les sociétés et la structure de propriété, y compris sur les personnes morales liées;
- (ii) des renseignements sur l'ancienneté de l'entreprise;
- (iii) la confirmation qu'il n'existe aucun litige passé, actuel, en instance ou réglé qui aurait une incidence sur la capacité du demandeur à mener à bien le projet, ou qu'une explication sur un tel litige;
- (iv) tout différend fiscal (le cas échéant);
- (v) les détails de quelconque pétition, réclamation, action, jugement ou décision susceptible

d'avoir une incidence sur la capacité du demandeur à mener à bien le projet;  
(vi) les antécédents d'insolvabilité, de faillite ou de mise sous séquestre (le cas échéant).

## **ATTENTES DES ÉQUIPES NARRATIVES FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PHASE 2**

### **Équipe d'Equimundo et du CJHM de Movember**

Il est attendu des candidats retenus qu'ils collaborent avec l'équipe d'Equimundo et du CJHM de Movember qui dirige l'initiative, l'équipe de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage, qui supervise les résultats de l'évaluation des projets, et l'équipe de gestion des subventions, qui supervise l'administration de toutes les subventions et la logistique du calendrier. On s'attend à ce que les candidats retenus travaillent également avec d'autres équipes de Movember de temps à autre.

### **Production de données probantes et mesure de l'incidence**

La mesure de l'incidence est un élément clé de toutes les initiatives financées par Movember et Equimundo. En lisant la proposition, on doit sentir d'entrée de jeu un engagement sérieux à mener une évaluation rigoureuse. Le CJHM collaborera avec un partenaire d'apprentissage externe pour aider les demandeurs retenus à colliger des mesures de portée, de mobilisation et de résultats sur une base trimestrielle. Dans le cadre de cette initiative du CJHM, les demandeurs retenus doivent collaborer avec un partenaire d'apprentissage externe pour évaluer l'incidence des activités entreprises. Il s'agira probablement d'extraire et de partager des données sur le rendement à partir de plateformes en ligne et d'harmoniser les activités avec un cadre de résultats partagé par le CJHM, c.-à-d. des rapports sur les analyses clés (p. ex. portée, mobilisation) et des paramètres qui démontrent l'efficacité de l'approche (p. ex., prépondérance des messages, confiance des messagers).

**Les demandeurs retenus doivent garder à l'esprit que la participation au collectif d'apprentissage et auprès des partenaires d'apprentissage nécessitera du temps et des ressources. Veuillez en tenir compte dans le budget demandé pour votre travail.**

### **Réseau d'apprentissage**

Le réseau d'apprentissage comprendra des éléments en ligne et en personne dans le cadre de forums d'apprentissage et de réunions mondiales. Les demandeurs retenus participeront à des réunions pour présenter le projet, y compris des partages trimestriels en ligne et 1 ou 2 événements en personne qui peuvent comprendre des déplacements dans l'un des marchés participants. Au cours de ces réunions, les participants prendront connaissance des idées et des commentaires du réseau d'apprentissage du CJHM et des autres demandeurs retenus. Les activités initiales et continues comprendront des réunions de lancement réussies des demandeurs et de l'équipe du CJHM et des vérifications régulières.

## QUI SONT LES PARTENAIRES?

**Equimundo : Center for Masculinities and Social Justice** est le principal organisme mondial axé sur la recherche qui se consacre à la promotion des soins destinés aux hommes et aux garçons, à la réduction de la violence et de l'iniquité et à l'atteinte du bien-être de tous. Pour ce faire, Equimundo mène des recherches sur les hommes et les garçons à travers la planète, conçoit des interventions programmatiques innovantes et évolutives qui rencontrent les hommes et les garçons là où ils en sont, et dirige des efforts de plaidoyer percutants qui interagissent avec les décideurs politiques, les dirigeants d'entreprise, les conglomerats de médias et les créateurs de récits afin d'opérer un changement sociétal.

Pour en savoir plus, visitez <https://www.equimundo.org/>.

### **Oak Foundation**

Oak Foundation est un partenaire financier. Grâce à ses subventions, la Oak Foundation contribue à un monde plus sûr, plus juste et plus durable.

Pour en savoir plus, visitez <https://oakfnd.org/>.

La **Fondation Movember** est le plus important organisme de bienfaisance à l'échelle mondiale qui s'emploie à changer le visage de la santé masculine. Nous sommes déterminés à répondre à certains des problèmes de santé les plus urgents auxquels font face les jeunes garçons et les jeunes hommes. Notre mission est de bâtir un avenir où les hommes et leurs communautés peuvent vivre plus longtemps et en meilleure santé. Depuis notre création en 2003, plus de 6 millions de personnes se sont jointes à la cause et ont contribué au financement de plus de 1 320 projets à l'échelle mondiale axés sur l'obtention de résultats positifs et transformateurs pour la santé masculine. L'un des principaux domaines d'intérêt est la santé mentale des jeunes hommes, et nous reconnaissons que cette phase est une étape cruciale de la vie, sensible à la fois aux possibilités et à la vulnérabilité. Dans le cas présent, nous nous engageons à lutter contre les inégalités de santé auxquelles font face les jeunes garçons en remettant en question les comportements individuels, les systèmes et les normes sexospécifiques. Il s'agit notamment de promouvoir des récits qui favorisent des expressions positives et expansives de la masculinité et des relations saines, tout en donnant aux jeunes garçons les moyens d'agir d'une manière plus saine afin qu'ils obtiennent de meilleurs résultats à long terme en matière de santé.

Pour en savoir plus, consultez le site [Movember.com](http://Movember.com).

## QUESTIONS

Une foire aux questions (**FAQ**) sur la possibilité de financement du CJHM sera disponible sur la page Web de la possibilité de financement; elle sera mise à jour régulièrement. Si un demandeur n'y a pas trouvé l'information recherchée, il peut soumettre sa question à [ymmcgrants@movember.com](mailto:ymmcgrants@movember.com). Le délai de réponse sera d'environ deux jours ouvrables après la réception d'une demande de renseignements au sujet de l'initiative du CJHM.

## DÉFINITIONS

Dans la présente déclaration d'intérêt (DI), les termes sont ainsi définis :

Terme	Définition
<b>Accord</b>	désigne l'accord entre un demandeur retenu et Movember (document fourni au début de la phase 2).
<b>Demande</b>	désigne la proposition ou la présentation complète de la possibilité de financement et tous les documents d'accompagnement soumis par un demandeur en réponse à la présente DI.
<b>Demandeur</b>	désigne une personne ou une organisation qui présente une demande en réponse à la présente DI.
<b>Date limite de présentation des demandes</b>	désigne la date et l'heure limite pour la présentation d'une demande, comme indiqué dans la section relative au processus de demande de la présente DI, ou toute autre date prorogée par Movember par écrit.
<b>Déclaration d'intérêt</b>	désigne le présent appel de déclarations d'intérêt, y compris toutes les pièces jointes, annexes ou documents connexes.
<b>Possibilité de financement</b>	désigne le soutien financier fourni par Movember aux demandeurs retenus pour l'exécution de projets dans le cadre du programme, sous réserve des modalités de la présente DI et d'un accord signé.
<b>Lignes directrices</b>	désigne les lignes directrices en matière de présentation d'une demande énoncées à l' <b>annexe A</b> de la présente DI.
<b>Droits de propriété intellectuelle</b>	Englobe tous les droits de propriété intellectuelle, notamment ceux-ci : <ul style="list-style-type: none"><li>• brevets, droits d'auteur, droits relatifs aux topographies de circuits et aux plans, droits moraux, marques de commerce et de service (ce qui comprend le fonds commercial), noms de domaine et noms commerciaux, droit à la confidentialité des renseignements;</li><li>• droit de demander l'enregistrement de l'un des droits susmentionnés;</li><li>• tous les droits de nature similaire à l'un ou l'autre des droits susmentionnés et qui peuvent s'appliquer partout dans le monde, que ces droits soient ou non enregistrés ou enregistrables.</li></ul>
<b>Movember</b>	désigne une ou plusieurs des entités suivantes du groupe Movember, déterminées et conseillées par Movember à son entière discrétion : <ul style="list-style-type: none"><li>• Movember Group à titre de fiduciaire de la Fondation Movember (48 894 537 905);</li><li>• Movember Foundation (États-Unis) (EIN 77-0714052)</li><li>• Movember Canada (NE 767531-3);</li><li>• Movember Europe Ltd (entreprise n° 7275694);</li><li>• Movember Europe Trading Ltd (entreprise n° 7604578).</li></ul>
<b>Programme</b>	désigne le Collectif axé sur les jeunes hommes et les médias.
<b>Projet</b>	désigne le projet que le demandeur propose de mettre en œuvre à l'aide du financement de Movember, accordé dans le cadre de cette possibilité de financement.

# ANNEXE A - LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE PRÉSENTATION

## A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. OBJET

L'objectif des présentes lignes directrices est d'établir un cadre complet et normalisé pour l'ensemble des demandes relatives aux possibilités de financement traitées par Movember. Ce cadre est conçu pour garantir que chacune de nos offres de subventions soumises à concurrence respecte les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de cohérence et d'efficacité.

Ces lignes directrices font partie de l'initiative du CJHM et doivent être lues conjointement avec la documentation sur la déclaration d'intérêt du CJHM. Les critères d'admissibilité à ce programme de subventions sont énoncés dans la déclaration d'intérêt (DI).

Tout terme utilisé dans le présent document, sans y être défini, a le sens qui lui est donné dans la DI.

### 2. DESCRIPTION DE LA POSSIBILITÉ DE FINANCEMENT

Movember fournit des fonds à des organismes communautaires, à des groupes locaux, à des fournisseurs de services et à des personnes qui soutiennent les populations et les communautés locales. Movember finance des projets qui cadrent avec ses objectifs de bienfaisance, répondent aux besoins relevés et démontrent une incidence mesurable. Tous les projets financés nécessitent une collaboration à l'échelle locale pour assurer des résultats culturellement pertinents et équitables fondés sur l'expérience vécue. Le financement appuie des subventions ou des services qui génèrent de nouvelles connaissances, renforcent les liens sociaux et améliorent le bien-être des hommes.

### 3. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Les demandes doivent être soumises avant 17 h 00 (HAE) aux dates limites respectives de chaque étape du processus de demande à l'aide du système électronique de gestion du financement de Movember (Foundant). Les demandes tardives, incomplètes ou présentées autrement que par Foundant ne seront PAS acceptées.

### 4. EXAMEN PRÉALABLE

Movember peut, à sa seule discrétion, exclure ou disqualifier un demandeur en tout temps sans pénalité, y compris, sans s'y limiter, lorsque la DI :

- est incomplète ou considérée comme non conforme aux exigences;
- est manifestement non concurrentielle par rapport aux autres déclarations d'intérêt;
- ne convient pas à un ou plusieurs des critères d'évaluation; ou
- ne se conforme pas autrement aux exigences énoncées dans la déclaration d'intérêt.

### 5. PROPOSITIONS INCOMPLÈTES OU NON CONFORMES

Il est conseillé à tous les demandeurs de lire attentivement les instructions et les exigences énoncées dans la DI et dans les présentes lignes directrices, et de s'y conformer.

- (a) Les demandes incomplètes et/ou les demandes qui ne respectent pas le nombre de pages indiqué dans la DI et dans les présentes lignes directrices ne seront pas acceptées.
- (b) Une demande peut être considérée comme non conforme si elle n'est pas présentée conformément aux modalités ou aux exigences de la DI et des présentes lignes directrices. Movember peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter une demande non conforme.

## **6. EXACTITUDE DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT (DI)**

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de la DI, Movember ne garantit pas et ne prétend pas que son contenu (ou une partie de celui-ci) ou tout renseignement communiqué aux demandeurs relativement à la DI ou pendant le processus est ou sera exact, à jour ou complet. Movember ne pourra en aucun cas être tenue responsable des renseignements communiqués ou fournis qui ne sont pas exacts, à jour ou complets ni de toute omission dans la DI. Les demandeurs doivent procéder à leurs propres vérifications, examens et analyses, indépendamment des renseignements fournis dans la DI.

## **7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Tous les documents faisant partie de la DI demeurent la propriété de Movember. Tous les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle contenus dans la DI sont et restent dévolus à Movember.

Le demandeur accorde à Movember, à titre non exclusif, le droit d'utiliser, dans le cadre du présent processus de demande, tout renseignement, processus, croquis, calcul, dessin ou toute autre donnée ou information soumise avec la demande ou y figurant.

## **8. DOCUMENTS DE DEMANDE**

Lors de la présentation d'une demande, chaque demandeur comprend et accepte que sa demande doit être conforme aux exigences de la DI. Une fois soumise, la demande sera traitée de manière confidentielle et pourra être utilisée ou reproduite par Movember, au besoin, aux fins du processus de DI, ce qui comprend l'examen de la demande, les négociations contractuelles et les exigences en matière d'audit externe.

## **9. COÛTS ET DÉPENSES**

La participation à toute étape du processus de DI se fait aux seuls risques, frais et dépens du demandeur. Notamment, tous les coûts encourus par le demandeur ou en son nom dans le cadre de la DI, y compris la préparation et la présentation d'une demande, la fourniture à Movember de toute information complémentaire, la présentation devant Movember, la participation à des séances d'information et à des entrevues, ainsi que la participation à toute négociation ultérieure, sont entièrement à la charge du demandeur.

## **10. CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Lorsqu'un demandeur indique qu'il existe des circonstances ou des relations qui constituent ou pourraient constituer un conflit d'intérêts, il doit en fournir les détails dans sa demande.

À supposer qu'un conflit d'intérêts (réel ou présumé) soit signalé, Movember a l'entière liberté de prendre les mesures jugées appropriées.

Si un conflit d'intérêts réel ou potentiel survient après la date limite de présentation d'une demande et après la présentation d'une demande, le demandeur doit immédiatement en aviser Movember par écrit.

Le demandeur garantit qu'il n'a aucun conflit d'intérêts réel ou potentiel en ce qui concerne sa participation au processus de demande ou sa réalisation du projet, à l'exception de ce qu'il a divulgué dans la demande ou de ce qu'il a communiqué à Movember.

## **11. CONFIDENTIALITÉ**

Chaque demandeur reconnaît être soumis à une obligation de confidentialité afin de s'assurer que la DI, et tout autre document ou renseignement concernant la DI, restent confidentiels et ne sont utilisés que dans le seul but de préparer une demande et de participer au processus de DI. Cette obligation de confidentialité survit à la résiliation ou à l'expiration du processus de DI, ainsi qu'à tout autre accord écrit entre les parties.

## 12. RESPONSABILITÉ

Dans la mesure permise par la loi, Movember décline toute responsabilité pour toute perte, tout coût (y compris les frais juridiques) ou dommage subi par un demandeur ou toute personne dans le cadre de la participation du demandeur au processus de DI.

Chaque demandeur convient d'indemniser Movember contre les réclamations de tiers découlant de l'utilisation de tout renseignement exclusif soumis avec la demande ou inclus dans celle-ci.

## 13. COÛTS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

a) **Coûts admissibles** : Les dépenses suivantes seront considérées comme admissibles au financement obtenu dans le cadre de cette initiative :

- i. **Les coûts directs liés à l'achat** de matériaux, aux dépenses, aux frais de déplacement et à l'équipement relié au programme proposé.
- ii. **Les salaires raisonnables** versés aux gestionnaires de projet ou de programme, aux coordonnateurs, aux techniciens, au personnel administratif ou à tout autre employé, le cas échéant.
- iii. **Tout autre coût raisonnable** déterminé par Movember à son entière discrétion.

Tous les coûts doivent être justifiés et seront examinés dans le cadre du processus de diligence raisonnable pour les demandes retenues. Il est conseillé aux demandeurs de demander le montant du financement requis pour mener à bien un projet et non pour ce qui est disponible. Si vous avez des questions sur l'admissibilité d'une dépense, communiquez avec nous pour obtenir des précisions.

b) **Coûts non admissibles** : Les dépenses suivantes ne sont pas considérées comme admissibles au financement dans le cadre de cette initiative :

- i. À moins d'avis contraire communiqué par Movember, les coûts indirects, y compris les frais comptables, les assurances, les intérêts, les frais de justice, les taxes et impôts, les services publics, ainsi que les coûts liés à la construction, à la rénovation ou à la location de bureaux, de laboratoires ou de toute autre installation de soutien. Les frais de location engagés relativement au loyer des bureaux de l'établissement ou de l'organisme sont considérés comme des dépenses non admissibles.
- ii. Frais de scolarité et cotisations professionnelles.
- iii. Utiliser des fonds pour octroyer des subventions à d'autres organisations.

## 14. EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Avant de conclure l'accord de financement, les demandeurs dont la proposition a été retenue seront tenus de souscrire et de conserver une assurance auprès d'une compagnie d'assurance réputée. Les assurances minimales suivantes (ou leur équivalent sur le marché concerné) devront être en vigueur durant toute la durée du projet, et des certificats de validité ou toute autre preuve appropriée de cette couverture devront être fournis à Movember (au moment des négociations du contrat).

Types d'assurances	Montant en devise locale
Responsabilité civile	10 000 000
Indemnités professionnelles	5 000 000

## **B. PROCESSUS DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

### **1. ATTESTATION**

En présentant une déclaration d'intérêt, le demandeur atteste et convient que :

- (a) le titre du projet, le résumé et d'autres détails, y compris les données personnelles, peuvent être divulgués à des tiers, y compris aux pairs évaluateurs, aux fins du processus de demande et à toute autre fin connexe. Il est vivement conseillé aux demandeurs de ne pas divulguer, dans ces sections, des informations confidentielles susceptibles de compromettre leurs droits de propriété intellectuelle ou leur avantage concurrentiel;
- (b) il a étudié les lignes directrices de la DI, tous les documents qui y sont mentionnés et toute autre communication écrite de Movember se rapportant au processus;
- (c) il s'est conformé et continuera de se conformer aux présentes lignes directrices tout au long du processus de DI;
- (d) la DI vise à fournir un résumé des informations concernant les exigences de Movember et n'est pas nécessairement une description exhaustive;
- (e) dans la pleine mesure permise par la loi, ni Movember, ni ses employés, conseillers ou mandataires ne seront de quelque façon tenus responsables envers une personne ou un organisme pour toute réclamation liée à la DI;
- (f) lors de la présentation de sa demande, il ne s'est fondé sur aucune déclaration, garantie ou représentation, expresse ou implicite, écrite ou orale, autre que celles expressément contenues dans la DI;
- (g) il n'a pas eu recours à l'aide illégitime des employés de Movember;
- (h) il s'est assuré de l'exactitude et de l'exhaustivité de sa demande;
- (i) aucune disposition de la DI ne doit être interprétée ou invoquée, explicitement ou implicitement, comme une offre pouvant être acceptée par quiconque ou créant toute forme de droits contractuels, promissaires ou autres;
- (j) tous les demandeurs sont réputés accepter les modalités et conditions contenues dans la DI, qui feront également partie d'un autre accord écrit entre les parties (si la proposition du demandeur est retenue dans le cadre du processus de DI).

### **2. UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS**

Movember se fiera aux renseignements fournis par le demandeur ou au nom de ce dernier, et ce, à toutes les étapes du processus de DI. En fournissant ces renseignements, les demandeurs garantissent à Movember que les renseignements qu'ils fournissent sont complets et exacts à tous les égards, qu'ils ne sont pas trompeurs et qu'au moment de les réunir, les demandeurs et leurs équipes ont fait preuve de compétence et de prudence raisonnables et reconnaissent que Movember peut se fier à tous les renseignements fournis.

### **3. BUDGET**

Sauf indication contraire, les demandes doivent comprendre un budget détaillé qui décrit toutes les dépenses prévues et fournit des hypothèses et une justification des postes budgétaires et des coûts. Nous conseillons de limiter la demande au financement nécessaire pour mener à bien les activités proposées, plutôt que de demander l'intégralité du montant disponible. Les budgets seront soigneusement examinés dans le cadre du processus d'évaluation. Pour les projets pluriannuels, les montants demandés chaque année peuvent varier en fonction des besoins du projet.

### **4. CHEVAUCHEMENT DU FINANCEMENT**

Movember ne financera aucun projet dont le budget se chevauche partiellement ou proportionnellement avec celui d'un autre organisme de financement ou d'une autre subvention. Les demandeurs doivent soumettre une liste de toutes les subventions reçues et en attente d'approbation

et indiquer clairement tout chevauchement de nature budgétaire avec la demande présentée à Movember. Lorsque cela est requis, les demandeurs doivent également préciser le pourcentage de chevauchement dans les renseignements fournis.

#### **5. FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE OU DÉDOUBLEMENT DU FINANCEMENT**

Movember n'autorise pas de financement complémentaire pour les demandes dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement. En outre, Movember ne financera pas un projet similaire ou comparable à un autre projet financé par un autre organisme.

#### **6. PRÉSENTATIONS MULTIPLES**

Sauf indication contraire figurant dans la DI, il est possible de soumettre plusieurs demandes.

#### **7. EXAMEN ET ÉVALUATION PAR LES PAIRS**

Un ou plusieurs groupes d'examen composés d'experts en la matière, n'ayant aucun conflit d'intérêts avec les demandeurs, seront chargés d'évaluer les demandes présentées dans le cadre de la phase 2. L'examen des demandes par Movember se fondera sur les informations fournies par les demandeurs, telles qu'elles figurent dans leur demande. L'examen des demandes sera effectué conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la DI.

#### **8. TRI PRÉLIMINAIRE DES DEMANDES**

Lorsque le nombre de demandes présentées dans le cadre d'une possibilité de financement est important par rapport au nombre de possibilités de financement à octroyer, un système de tri préliminaire peut être appliqué aux demandes complètes classées dans la catégorie inférieure. Les demandes jugées comme relevant de cette catégorie par le comité d'examen pourront être écartées de manière définitive. Si une demande est écartée lors du tri préliminaire, les demandeurs sont invités à prendre connaissance des commentaires des examinateurs, lorsqu'ils sont disponibles

#### **9. ENQUÊTES INDÉPENDANTES**

Movember peut procéder à des enquêtes indépendantes sur toute question susceptible d'être pertinente à l'examen de la demande. Movember se réserve le droit de contacter les références du demandeur, ou toute autre personne, directement et sans en aviser le demandeur.

#### **10. NOTIFICATION**

Movember informera par écrit tous les demandeurs des résultats du processus d'évaluation. Aucune rétroaction individuelle ne sera fournie aux demandeurs dont la proposition n'a pas été retenue, sauf indication contraire figurant dans la DI. Avant d'engager formellement le demandeur retenu, la signature d'un accord sera exigée.

Si le demandeur constate des divergences, des erreurs ou des omissions dans sa demande, il doit immédiatement informer Movember par écrit de la nature de la différence, de l'erreur ou de l'omission.

#### **11. EXÉCUTION DE L'ENTENTE**

Lorsqu'il présente une demande, et si Movember décide d'y donner suite, le demandeur doit accepter les modalités de l'accord de financement applicable (document fourni au début de la phase 2).

Une fois l'accord fourni par Movember, le demandeur doit indiquer toutes les conditions de l'accord qu'il estime ne pas pouvoir respecter (le cas échéant) et fournir une justification à l'appui de sa position. Le fait de soumettre ces réserves n'implique aucunement que Movember les acceptera ou qu'il acceptera de modifier l'accord, même si la proposition est retenue.

Nonobstant la nature contraignante d'une demande, le demandeur reconnaît qu'il n'y a pas d'accord juridique contraignant avec Movember tant que l'accord n'est pas signé par le demandeur et Movember.

## 12. EXIGENCES RELATIVES AUX COMMUNICATIONS

Les demandeurs dont la proposition a été retenue devront veiller à ce que Movember et Equipundo soient dûment mentionnés dans toute communication ou publication liée à la possibilité de financement. De plus, les demandeurs dont la proposition a été retenue sont également tenus d'adhérer aux exigences de l'initiative du CJHM en matière d'image de marque comme condition de financement. Cela implique notamment d'accepter de communiquer les résultats de l'évaluation du programme obtenus dans le cadre de cette initiative de financement et d'accepter de participer aux activités de transfert des connaissances.

## 13. ÉVALUATION DU RENDEMENT

Movember s'engage à recueillir et à diffuser les renseignements sur les retombées de ses investissements. Ces renseignements sur les résultats sont un élément important de la responsabilisation et de la transparence de Movember envers sa communauté.

Si un projet est sélectionné, le ou les chefs de projet devront soumettre des rapports d'étape annuels à la date d'anniversaire du début du projet, ainsi qu'un rapport de fin de financement après la fin de la dernière année de la période de financement. Le formulaire du rapport sera mis à la disposition du chef de projet retenu deux mois avant la date limite de remise du rapport.

Le responsable du projet devra également participer à la surveillance, à l'examen et à l'évaluation de son projet en participant, selon le cas, aux événements médias, aux séances d'évaluation, aux sondages, aux audits et aux ateliers requis aux fins de cueillette de renseignements pertinents à la mesure des progrès et des résultats.

## 14. MODIFICATIONS

Movember peut en tout temps modifier les exigences relatives à la déclaration d'intérêt ou aux lignes directrices qui s'y rapportent, ou exiger des renseignements supplémentaires aux demandeurs. Les demandeurs devront fournir les renseignements demandés pour des motifs raisonnables.

## 15. DROITS DE MOVEMBER

Movember se réserve le droit de soumettre le demandeur à une vérification préalable, qui peut comprendre :

- i. la vérification que les ressources et compétences déclarées sont effectivement disponibles; et
- ii. une évaluation de l'expérience et de l'intégrité.

Movember, à sa seule discrétion, se réserve le droit de :

- i. modifier la DI, fournir des informations complémentaires ou des précisions et/ou modifier la structure et le calendrier du processus de DI. Movember communiquera par écrit toute modification apportée à la DI. Il incombe à chaque demandeur de consulter la version la plus récente de la DI et de s'y référer;
- ii. suspendre, reporter, interrompre ou modifier le processus de DI (y compris pendant le processus de négociation);
- iii. présélectionner des demandeurs à n'importe quelle étape;
- iv. demander des précisions ou des renseignements supplémentaires à un demandeur;
- v. exclure ou disqualifier un demandeur, ou interrompre les négociations avec un demandeur pour quelque raison que ce soit;
- vi. négocier ou conclure des accords contractuels avec une partie (qu'il s'agisse ou non d'un demandeur) et conclure un contrat avec cette partie aux conditions acceptées par Movember;
- vii. financer des projets moins bien notés en raison de leur pertinence par rapport à des domaines

- d'intérêt prioritaires dans les thématiques ciblées; et
- viii. prendre toute autre mesure ou action que Movember juge appropriée en agissant à son entière discrétion.

## **16. PUBLICITÉ**

Les demandeurs ne doivent faire aucune déclaration publique au sujet du processus de sélection, de la réponse obtenue, de leur participation au processus de demande ou du processus de négociation de contrat sans le consentement écrit préalable de Movember.